

**INSCRIPTION EN ZONE MIXTE  
Année scolaire 2025/2026**

➤ L'inscription des élèves dans l'un des établissements scolaires s'établit en fonction du périmètre scolaire, défini par délibération du Conseil Municipal. Des zones dites mixtes sont établies pour permettre une meilleure répartition des inscriptions.

➤ Si votre adresse de domicile est dans une zone mixte, veuillez cocher votre école de préférence et en **préciser le motif** ci-dessous :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**- CANDOLLE** (allée de)

- CHÂTELAIN  
 LA PLAINE

**- DE GAULLE** (avenue Général) – côté impair du n°33 au n°51

Écoles maternelles :

- GRANGE BRUYERE  
 CHATELAIN

Écoles élémentaires :

- PAUL FABRE  
 CHÂTELAIN

**- EUROPE** (boulevard de l') – Résidence « Horizon Nord » du n°6 au n°18 et n°4Bis

Écoles maternelles :

- LA PLAINE  
 GRANGE BRUYÈRE

Écoles élémentaires :

- LA PLAINE  
 PAUL FABRE

**- FONTS** (chemin des) – côté pair du n°88 au n°100

- CHÂTELAIN  
 LA PLAINE

**Ce document est à joindre au formulaire de pré-inscription scolaire.**

Votre demande fera l'objet d'un examen par le service Vie Scolaire.  
La réponse vous sera donnée par écrit.

Fait à....., le.....

Signatures obligatoires des deux responsables légaux :

Responsable légal 1

Responsable légal 2